

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DAC 568** Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Maurice Gardette square Maurice Gardette (11<sup>e</sup>).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Maurice Gardette square Maurice Gardette (11<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Maurice Gardette square Maurice Gardette (11<sup>e</sup>).

Article 2 : Le texte de la plaque est : Maurice Gardette (1895 -1941), ouvrier puis artisan métallurgiste, militant du syndicat CGT parisien de la Métallurgie, conseiller communiste du 11<sup>e</sup> arrondissement, conseiller de la Seine de 1936 à 1940. Arrêté le 19 décembre 1939, choisi comme otage par l'Etat français, fusillé par les nazis à Châteaubriant le 22 octobre 1941 avec 26 de ses camarades.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 5 584 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2011, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 11V00149 DAC.